

## Révision d'une pension allimentaire

Par annie, le 22/09/2009 à 22:58

Bonjour,

Comment faire réévaluer une pension allimentaire décidée par TGI, sans consultation de justificatif du débiteur.

A savoir 900 € environ de ressources

[s]Charges:[/s]

Loyer:400€ EDF, Gaz: 60€ Assurance: 400€

Pension allimentaire due: 360€

Si imposibilité de paiement quels droits me seront acquis

Par Marion2, le 22/09/2009 à 23:06

Bonsoir,

Merci de vous expliquer clairement.

Vous êtes la demandresse ?

Les charges que vous indiquez sont vos charges ?

Qui a environ 900€ de ressources ?

Un merci afin de vous répondre aurait été très apprécié ....

Par annie, le 22/09/2009 à 23:14

bonjours,

Je ne suis pas la demanderesse de la pension, je suis le débiteur Merci, bien cordialement

Par annie, le 22/09/2009 à 23:44

Comme je n'ai pas pus me présenter au jugement, je n'est pu assurer ma défence donc justifier mes ressources.